



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

caisse primaire d'assurance maladie

Question écrite n° 114901

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le manque d'information des patients concernant les remboursements des soins délivrés par les caisses primaires d'assurance maladie. En effet, depuis l'instauration, d'une part, du prélèvement forfaitaire d'un euro sur les actes médicaux effectués par les médecins, les biologistes et les radiologues auquel s'ajoute la participation forfaitaire de 18 euros sur les actes chirurgicaux et, d'autre part, l'instauration des franchises médicales, les relevés de soins avec les différentes imputations sont devenus difficiles à lire et à suivre. Ces imputations ne sont pas toujours immédiates et les relevés d'informations ne sont que trimestriels et envoyés avec des délais qui s'allongent. C'est pourquoi, il lui demande s'il n'est pas envisageable de simplifier la mise en oeuvre de ces décomptes.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114901

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)